

Groupe de travail Politiques Publiques
Relevés de conclusions de la réunion du 9 mai 2023

Etaient présents à cette réunion :

Salariés

Samantha Guerry – SUD Culture
Patrick Seyer – SFA CGT
Antonia Vitti –SFA CGT
Ophélie Declé – SNAM CGT
Sébastien Guerrier – CGT spectacle Auvergne
Laurent Van Kote – CFDT
François Bourcier - SNMS

Employeurs

Hugo Frison - Groupe des 20 / Le Maillon
Gauthier Marchado –SYNAVI
Julie Duchènes & Nelly Vial– Regroupement des cics de danse AURA
Ludivine Ducrot - SMA
Christelle Morel – Fédération des arts de la rue
Thibault Gléréan – Grand Bureau
Camille Chabanon & Clément Auvergne – Profedim / FEVIS
Claire Hébert – Les forces musicales

Etat et collectivités

Xavier Marcon – Villes de France
Didier Gerardo - FNCC
François Pouzadoux - Région AURA
Floriane Mercier & Ubavka Zaric– DRAC AURA

Coordination

Marjorie Glas (coordinatrice COREPS)
Nicolas Riedel (AURA SV)

DETAIL DES ECHANGES

Tour d'actualité

Gauthier Marchado (Synavi) explique que le SYNAVI est très inquiet de la situation du TNG et des baisses de subventions initiées par la Région. Il tient à rappeler qu'au regard de la loi l'ingérence du politique est illégale, les discriminations étant interdites par la loi. La situation est donc inquiétante. Mais la situation du TNG n'est pas isolée. Règne un climat de peur dans tout le secteur, c'est une réalité pour de nombreuses compagnies. Il signale l'apparition concomitante d'une nouvelle censure « communautariste » qui vise la liberté de création et qui, en fonction des thématiques abordées, appelle au boycott ou à la censure. Il existe enfin de vraies dissensions entre les acteurs du spectacle vivant concernant les questions de décroissance, d'écologie... Le Syndeac, dans son dernier opuscle,

propose d'aller vers moins de spectacles, le Synavi est contre ce point de vue. Il y a donc des points divergents entre les organisations représentatives.

Sébastien Guerrier (CGT spectacle Auvergne) se dit en accord sur tous les points mis en avant par le Synavi. Il souligne les grandes difficultés traversées par les mondes du spectacle (artistes, techniciens...). La crise post-covid n'est pas terminée, de nombreuses compagnies risquent de disparaître. S'agissant des décisions de la Région, une réunion de crise est prévue au sein de la CGT afin d'étudier la situation. S'il y a censure politique, la CGT arrêtera le dialogue social, il s'agit d'un point d'alerte, dans un contexte où il n'y a plus ni confiance ni dialogue.

François Bourcier (SNMS) confirme ce qui vient d'être dit. Il constate une intervention de plus en plus forte du politique sur la création. Il y a beaucoup de créateurs qui disparaissent du paysage professionnel. C'est très inquiétant. Il constate aussi la perte de nombreux techniciens qui sont sortis du secteur culturel. Il devient difficile de trouver des techniciens pour mettre en œuvre les projets. 2024 s'annonce encore plus difficile avec notamment le report de certaines créations en raison des jeux olympiques.... Comment envisager maintenant les projets ? Le modèle actuel ne tient plus. Il faut réfléchir à imaginer un nouveau paradigme. Tout devient plus précaire pour tout l'écosystème

Claire Hébert (Forces musicales) explique partager beaucoup d'inquiétudes, notamment concernant la fragilisation de l'emploi. Les forces musicales ont beaucoup d'attente sur le pacte lyrique et symphonique qui a été annoncé. Dans le contexte politique régional actuel, elle s'interroge sur comment faire vivre la compétence partagée entre les différentes parties prenantes.

Camille Chabanon (Profedim) exprime la solidarité de son organisation vis-à-vis du TNG. Elle déplore le manque de dialogue et de co-construction avec la Région. Elle explique que beaucoup des adhérents du Profedim ne sont pas éligibles au nouvel appel à projet. Tout devient actuellement compliqué. Il faut trouver des solutions

François Bourcier (SNMS) revient sur la question de la liberté d'expression actuellement contestée de toutes les parties, du côté du politique comme du côté de la morale (exemple du Théâtre 13 à Paris). Dans ce contexte, comment aborde-t-on la création ? Qui est légitime pour créer, et jouer les créations ? L'instrumentalisation de la culture par les politiques est enfin un réel souci pour l'avenir. La liberté de création est de plus en plus difficile à mettre en œuvre.

Sébastien Guerrier (CGT spectacle Auvergne) souligne que les salariés sont pris entre deux feux. Entre les baisses de subvention et l'atteinte à la liberté de création. Y'aura-t-il des licenciements à venir ? Il faudrait un outil commun pour recenser ce qui se passe. Il faut une veille de l'emploi.

Patrick Seyer (SFA CGT) explique que les commentaires qui ont été fait sont partagés par le SFA-CGT. Les jeunes sont au bord du désespoir par rapport à la situation. Le problème de la légitimité ressemble à de la néo-censure.

Laurent Van Kote (CFDT) explique que la CFDT a été signataire du courrier envoyé à la Région. Le secteur est coincé entre une censure politique et une censure communautariste, avec l'apparition d'une nouvelle morale où l'on nous dit ce que l'on a le droit de jouer, et comment le jouer. C'est une censure plus insidieuse. Ce sont les principes républicains qui sont remis en question. C'est un problème important, plus difficile à cerner. Il faut remettre l'universalisme à l'ordre du jour.

Ubavka Zaric (DRAC) dit que la DRAC partage toutes ces inquiétudes. Le DRAC aimerait avancer le comité de pilotage pour échanger sur nombre de ces question, mais les services de la DRAC n'ont pas pu se mettre d'accord pour le moment avec la Région.

Antonia Vitti (SFA CGT) appelle à abandonner les aides ponctuelles et les appels à projets. Il faut créer quelque chose de nouveau.

François Pouzadoux (Région) explique qu'il ne commentera pas les décisions de la Région, la directrice de la culture de la Région répondra lors du prochain Comité de pilotage à toutes les questions.

Travail sur les préconisations en matière de production / diffusion (suite)

Travaux en sous-groupes, en appui sur le canevas de travail reproduit en annexe de ce compte-rendu.

➤ Aides aux lieux

1 – Thème 1 > Favoriser la coopération entre lieux

Antonia Vitti (SFA CGT) considère que la coopération, cela existe déjà... Mais ce sont toujours les mêmes qui tournent. Tous les créateurs ont le droit de montrer leur travail. Il existe de plus en plus de critères de sélection, de comité de sélections... Il y a un maillage territorial à créer. Il faudrait une entité pour accompagner les artistes à avoir des dates, accompagner le repérage des lieux pour accompagner les créations.

Ophélie Declé (SNAM CGT) considère qu'en effet, il existe déjà des coopérations. Mais ce sont les mêmes qui tournent, il faut accompagner les jeunes créateurs et trouver des dispositifs d'accompagnement pour les artistes locaux

Clément Auvergne (Profedim) ajoute qu'il y a déjà des échanges qui existent. Que deviennent les ensembles qui n'ont pas de lieux ? Quant aux échanges gratuits : les frais fixes des lieux font qu'ils sont difficiles.

Hugo Frison (Groupe des 20) propose de créer un dispositif d'aide à la coopération. Quels critères mettre en œuvre ? ce pourrait être un nombre de trois diffusions, un cloisonnement territorial, un périmètre kilométrique.

Ubavka Zaric (DRAC) demande comment les lieux pourraient travailler différemment, favoriser les temps de recherche et de créations. Il faut investir différemment les lieux.

Nelly Vial (regroupement des cles de danse) explique que les compagnies ont besoin d'autres soutiens que la production / diffusion. Il faut mettre en commun certains moyens (ateliers, cantine, réseau...), proposer un accompagnement plus complet (logistique....) Les compagnies travaillent peu avec les lieux. Faire une tournée en péréquation est impossible, il y a trop de contraintes.

Antonia Vitti (SFA CGT) considère que le dispositif de paniers culturels dans les lieux ESS, qui reste peu connu, pourrait s'ouvrir aux lieux.

Hugo Frison (Groupe des 20) explique qu'une coopération entre lieux s'est montée dans la Drôme : pour accompagner un parcours de création, trois structures se mettent ensemble. Ce dispositif bénéficie du soutien du département. Il s'agit d'un parcours de coopération pour la création, il faut regarder maintenant la question de la diffusion et affiner les critères. Par exemple, il y a un problème d'exclusivité territoriale dans la musique. Il faudrait renforcer le dialogue

Ludivine Ducrot (SMA) explique qu'en effet les pratiques ne sont pas les mêmes dans les musiques actuelles. On ne fait pas de production dans les SMAC. Concernant l'exclusivité territoriale, un travail en cours. Elle revient ensuite sur les appels à projet : il faut identifier les publics ciblés pour éviter les exclusivités non valides. Les aides à l'émergence ont été perdues, une aide à la coopération sur un territoire réduit serait plus porteuse. Mais il faut favoriser les coopérations au long cours L'échelle départementale est intéressante et plus pertinente. On pourrait aussi aider au développement des carrières artistiques. Favoriser les échanges de pratiques dans l'action culturelle. Financer des temps de croisement et d'inter connaissance. Comment comprendre la mise en œuvre de projets, animer une dynamique de partage et d'échanges de pratique, c'est la question.

Antonia Vitti (SFA CGT) propose de s'inspirer de la Ville de Lyon et des travaux menés dans le cadre de la charte de coopération culturelle, des droits culturels. Il faut aussi proposer un changement d'échelle et de temporalité : la visibilité des Compagnies est difficile. C'est urgent, Il faut essayer d'aider tout le monde, s'ouvrir à tout le secteur artistique et créatif.

Hugo Frison (Groupe des 20) pense qu'il faut un cadre technique pour imaginer une aide. Il faut être pragmatique, penser les critères : 3 ou 5 lieux ? Combien d'interlocuteurs ? Quel périmètre géographique ?

Clément Auvergne (Profedim) considère que cela dépend des esthétiques. Une compagnie et deux lieux lui paraissent des bons critères.

Claire Hébert (Forces musicales) dit que la coopération entre lieux est en effet très importante, elle peut être artistique et nécessite vraiment un dialogue entre directions ou programmateurs et une connaissance de leurs publics réciproques. Elle peut être aussi technique, avec le renforcement des mutualisations possibles, par exemple sur la façon de fabriquer des décors. La question posée par Antonia Vitti sur la place laissée aux créations des directions est très pertinente. Elle devra sans doute être abordée dans les cahiers des charges. Les enjeux environnementaux poussent de toute façon dans des logiques de coopération renforcée. A l'endroit des opéras, ces questions passent aussi par une réflexion européenne.

Nelly Vial (regroupement des cics de danse en AURA) suggère d'échelonner les aides en fonction du nombre de coopérateurs. Dans le cahier des charges, il faudrait une concertation entre l'équipe et le projet. Et envisager tous les aspects : créations, diffusion, ressources, technique ... en fonction des besoins.

Clément Auvergne (Profedim) appelle à bien prendre en compte les esthétiques : en musique contemporaine, il y a peu d'acteurs donc les coopérations sont plus difficiles

Claire Hébert (Forces musicales) appelle aussi à une vigilance sur le maintien de la diversité des esthétiques et des propositions.

Antonia Vitti (SFA CGT) pense qu'il faut prendre plus de risques sur la diffusion. Il ne faut pas créer des niches et permettre à toutes les propositions d'exister.

2 – Mieux accompagner la diffusion des équipes

Hugo Frison (Groupe des 20) aimerait défendre la série, pour favoriser le bouche à oreille, mais financièrement cela est difficile, quand le bassin de public est trop petit. Il faut imaginer des ateliers combinés à des séries qui permettraient de faire venir un public nouveau. Dans ce contexte, une aide aux séries serait très précieuse. Quant à laisser des trous dans la programmation, il explique l'avoir mis en œuvre au théâtre de Die. Il existe une ligne d'aide à la communication pour diffuser l'information.

Nelly Vial (regroupement des cles de danse) explique que dans le secteur danse, on défend la série. Cela signifie de prendre des risques pour mettre en œuvre les séries et les laisser s'installer. Cela implique un travail nouveau de la compagnie avec le théâtre. Quant aux trous dans les programmations, ils peuvent permettre de belles surprises.

Claire Hébert (Forces musicales) considère que le renforcement des logiques de coopération devra passer aussi par le fait de dégager du temps des équipes pour cela. Or, les structures sont souvent confrontés à des difficultés de recrutement sur les fonctions de production / administration.

Ubavka Zaric (DRAC) défend les séries, car cela permet un autre rapport du théâtre dans la ville. La logique actuelle devrait être changée, pour réfléchir à comment je vais programmer pour que le spectacle ait une résonance sur tout le territoire et non uniquement sur mon lieu, permette de créer d'autres liens avec les personnes. Nos théâtres doivent être plus ouverts au public. Pour cela, il faut une présence plus forte des artistes sur les territoires.

Antonia Vitti (SFA CGT) suggère que les propositions d'Hugo soient généralisées. Comme pour les GIP café culture, il faudrait l'élargir à d'autres disciplines, il faut ouvrir à d'autres collectivités. Travailler avec Zone Franche pour développer la présence d'artistes sur les territoires. Et penser à élargir le modèle de Superflux.

Hugo Frison (Groupe des 20) explique que dans les rapports d'activités, une réflexion doit être faite sur les fréquentations, sur la prise de risque. Sur le portage administratif de ces projets où il est difficile de faire apparaître les coopérations. Le projet Superflux est à réfléchir : il y aurait un enjeu de répondre aux appels en projet en binôme lieux / compagnies.

Clément Auvergne (Profedim) explique que dans la musique les séries sont plus difficiles. La diffusion demande des moyens, et si le soutien public continue à baisser, les structures seront obligées de diffuser moins. Il faudrait essayer de porter la demande d'indexation des subventions sur l'inflation. Les subventions sont quoi qu'il en soit à revaloriser

Ophélie Declé (SNAM CGT) considère que faire plus de missions pour avoir plus d'aides est un piège. Il faut être vigilant sur cette question. S'agissant du hors les murs, elle prend l'exemple du Théâtre de Bourg-en-Bresse : la série est produite par le lieu mais dans des endroits différents dans les territoires ruraux.

Hugo Frison (Groupe des 20) demande dans ce cas à ce qu'il y ait une aide à la diffusion sur le territoire.

3 – Trouver des solutions aux problèmes de financements

Didier Gerardo (FNCC) dit que toutes les propositions sont intéressantes mais qu'il y a beaucoup de complexité pour faire les choses, regrouper les salles, faire des séries...

Nelly Vial (regroupement des cics de danse) considère que cela suppose de réfléchir la question des frais. Il y a notamment des problèmes d'hébergement des compagnies (cantine, hébergement...), de bureaux, d'espaces de stockage... Tout cela, c'est de l'argent qui est donné au secteur privé.

Clément Auvergne (Profedim) pose la question du financement. Les appels à projet ne doivent pas porter juste sur les dépenses directes ; il faut prendre en compte les frais annexes.

Claire Hébert (Forces musicales) se dit complètement d'accord avec ces notions de décentralisation. Cela nécessite de penser des formats très agiles, et de penser la production de façon différente que dans le lieu.

Antonia Vitti (SFA CGT) pense que les trous dans la programmation sont une très bonne idée afin d'accueillir l'imprévu. Il faudrait imaginer des programmations à 3 mois ou 6 mois pour plus de souplesse. Il n'y a pas que les séries, il y a d'autres propositions à imaginer.

Hugo Frison (Groupe des 20) considère qu'une programmation trimestrielle permettrait de mettre des spectacles vus dans l'été pour les programmer. Les lieux mettent souvent des options auprès des compagnies tant qu'elles sont en attente de financement. Parfois la réponse est tardive. Il faut des réponses plus rapides dans les subventions. Il faudrait des commissions d'appels à projets plus rapides.

Nelly Vial (regroupement des cics de danse) dit que les cics ne souhaitent pas la généralisation des appels à projets qui brident la création.

Ubavka Zaric (DRAC) considère que les appels à projets ne construisent pas une politique culturelle mais qu'il s'agit d'une tendance lourde dans les collectivités. Il faut collectivement revendiquer sur cette question.

Ludivine Ducrot (SMA) appelle à évaluer les choses qui sont déjà expérimentées.

➤ Aides aux équipes artistiques

Floriane Mercier (DRAC) apporte une précision quant aux financements apportés par la DRAC pour l'expérimentation des préconisations produites par le groupe. Dans la mesure où les financements croisés sont au cœur des politiques culturelles, il est fondamental que l'expérimentation soit menée avec d'autres collectivités volontaires.

Gauthier Machado (SYNAVI) suggère de travailler la question des critères. L'idée de travailler sur un calendrier idéal est intéressante mais paraît énorme. Par ailleurs, les questions de calendrier doivent aussi être discutées avec les lieux.

Laurent Van Kote (CFDT) souhaiterait reparler de l'injonction à la création annuelle. L'alerte a déjà été lancée auparavant. Des réponses ont été données : aide à la reprise, aide à la structuration, etc. Il faudrait en tirer un bilan.

Floriane Mercier (DRAC) précise qu'il y a eu une révision récente importante des aides déconcentrées. Notamment sur la question de l'annualité et la prise en compte de l'ensemble des activités. La DRAC a donc répondu au moins partiellement à tout cela.

François Pouzadoux (Région) trouve le terme d'injonction à la création un peu gênant. Cela donne l'impression que les financeurs demandent de créer tous les ans. Ce n'est pas le cas. Les aides portent en effet souvent sur la création. Néanmoins, se pose le problème de prise en compte de la diffusion dès le départ dans montage du projet. Il y a souvent un défaut de diffusion derrière. Mais cette question ne doit pas être uniquement portée par les collectivités. Doit-on financer tous les ans des créations qui ne tournent pas ?

Cécile Lacroix (SFA CGT) rappelle que l'injonction à la création est certes une question très discutée mais elle est vécue comme ça. Un critère souvent posé dans les dossiers de subvention est celui de l'exclusivité, soit d'une création qui n'a pas encore tourné. C'est aberrant !

Tibault Gléréan (Grand Bureau) revient sur les calendriers demande subvention. Il faut bien considérer la typologie des disciplines. Penser différents les saisons et les festivals d'été (qui concernent principalement les arts de la rue et les musiques).

Samantha Guerry (SUD Culture) souhaite prendre la défense des précaires. Il faut trouver un équilibre entre les aidés et ceux qui n'ont aucune aide. Des choix politiques sont opérés en termes de programmation et de diffusion. Il faudrait revoir les critères pour équilibrer un peu les choses.

Camille Chabanon (FEVIS / Profedim) appelle à réfléchir la question des critères. Cela permettrait de toucher le point 2 sur la notion de projet.

François Pouzadoux (Région) répond à Thibault sur les questions de calendrier. Il donne l'exemple de la Région où les dossiers sont demandés au 12 décembre. Sur des créations en 23/24, certains dossiers ne peuvent en effet pas remplir les critères. La situation s'est aggravée depuis 2019. La Région a mis en place, sur certains dispositifs plusieurs sessions, au fil de l'eau, qui permettent aux structures de déposer leur demande quand leur dossier est prêt. Mais mettre en place plusieurs sessions laissent planer un risque de déséquilibre budgétaire entre sessions.

Christelle Morel (fédération des arts de la rue) revient aux questions de création et de diffusion. La question principale est comment continuer à faire vivre un spectacle après la création ? Cela pose la question des critères de ce qu'est un lieu de diffusion : peut-on ouvrir les critères à l'auto-diffusion ? Comment une tournée en collectivités est-elle prise en compte ?

Sébastien Guerrier (CGT spectacle Auvergne) insiste sur le problème de structuration des secteurs du spectacle vivant. Il existe parfois des critères très inclusifs mais le système ne fonctionne pas. Il y a un problème de fond : les gens ne travaillent pas ensemble. Il y a un manque de cohérence entre les lieux de diffusion et les subventionneurs (les équipes financées par une collectivité ne sont pas toujours diffusées par les lieux implantées sur ce même territoire !). Il faudrait avoir réunion entre les différentes parties prenantes (spectateurs, financeurs, diffuseurs, etc.) : l'attribution de subvention irait avec une série de dates ? Mais à l'heure actuelle les critères de diffusion et les critères de subventionnement sont séparés. Les programmateurs ne veulent pas de critères fixes, ils veulent leur

indépendance. Et là où le problème est encore moins résolu est pour ceux qui ne sont pas assez structurés. Il y a une nécessité de mutualisation pour aider à faire des demandes, etc.

François Pouzadoux (Région) revient à la définition de critères. Peut-être qu'il ne faudrait pas avoir des critères uniformes pour toutes les compagnies, toutes les esthétiques, tous les territoires. En arts de la rue, en effet, la question de l'auto-diffusion est importante. On pourrait l'inclure davantage mais serait-ce justifié pour d'autres disciplines ? Le nombre de dates est également à différencier selon disciplines. Faut-il assouplir les critères sur des disciplines en difficulté ? Ou bien selon les territoires ? Les critères pourraient ne pas être les mêmes sur le Cantal ou le Puy-de-Dôme. Tout en gardant un dispositif équitable.

François Bourcier (SNMS) aborde les questions de calendrier. Les calendriers ne sont pas adaptés en effet. Il revient ensuite sur ce que disait Sébastien Guerrier : le problème souvent rencontré chez les élus, c'est qu'ils fonctionnent comme dans du théâtre privé avec l'idée qu'il faut faire du siège. Il y a un manque de communication entre acteurs culturels et élus locaux. C'est un travail à faire aussi par la DRAC et la Région. Il faudrait par ailleurs croiser les aides, avec soutien de la DRAC et de la Région pour cela. A partir de là, on éviterait de mettre les programmeurs dans un rôle de prescripteur. Il appelle aussi à prendre en compte l'auto-diffusion dans les critères. Et la pérennisation de l'emploi pourrait être un critère pris en compte. Ainsi que celui de la transition écologique ! De nouveaux critères sont à inventer. Les choses ne tiennent plus.

Julie Duchènes (regroupement des cics de danse) réagit à l'intervention de Sébastien Guerrier concernant la coopération entre structures. Nous avons besoin de trouver des outils de coopération. Les conventions territoriales sont par exemple des outils de coopération intéressants. Elles intègrent les volets création, diffusion, EAC. La coordination, le pilotage doivent être assurés par une chargée de mission du département, qui connaît le territoire. Une compagnie ne peut pas porter ce type de projet quand elle ne vient pas du territoire. Doit aussi être posée la question des compagnies qui ont 20-30 ans d'existence et qui sont en sortie de conventionnement. Ainsi que celles des jeunes artistes qui n'ont pas encore de compagnie. L'histoire du compagnonnage pourrait être développée. Il s'agit d'un outil de coopération entre équipes artistiques.

Christelle Morel (fédération des arts de la rue) considère qu'il est important que des modulations entre les différentes esthétiques soient possibles. Sur certaines esthétiques, les programmeurs achètent au moment de la création (en amont). Dans d'autres esthétiques, les spectacles s'achètent une fois vus. Il est difficile de justifier de la tournée à venir même si on sait que ça va tourner. Il faut que les subventionneurs aient un regard plus large sur l'histoire des compagnies.

Gauthier Marchado (SYNAVI) dit que le SYNAVI est d'accord sur la fin de la notion d'exclusivité ainsi que sur la reconnaissance de l'auto-diffusion. SYNAVI d'accord. Il est important de reconnaître le savoir-faire des compagnies et leur connaissance du territoire dans lequel elles sont insérées. Il met en garde sur les critères de coopération : les compagnies le font déjà en partie (multi-partenariat). Attention donc à ce qu'il n'y ait pas un transfert de compétences sur la compagnie. Il propose enfin des idées concrètes autour de comment les structures parlent de leur projet aux collectivités. Les commissions orales devraient être une obligation : la DRAC, la ville de Saint-Etienne le font. S'agissant de la présentation des cerfa, une solution pour éviter le syndrome de la case serait

d'inclure la notion de note d'intention, de texte, afin de poser des arguments et pas seulement des cases. Même s'il convient que, si les cases sont asséchantes, elles sont aussi pratiques dans un contexte de manque de personnel administratif pour instruire les projets.

Camille Chabanon (FEVIS Profedim) appelle à des calendriers de production différents selon les esthétiques. Le CNM a resserré ses critères mais une partie déclarative sur les dates existait aussi. On présentait un plan de développement de la création. Le côté déclaratif était ensuite confirmé par un bilan. On peut démontrer à 2 ans la vie de la création. Un calendrier peut être donné pour chaque esthétique. Au CNM, ce fonctionnement est possible parce qu'ils fonctionnent sur plusieurs commissions dans l'année. Ce système respecte le mode de production de chacun et ses pistes de diffusion. Le CNM permet par exemple d'avoir deux commissions à venir : on attend les résultats de la diffusion sur les festivals et la saison avant de déposer un dossier.

François Pouzadoux (Région) précise que sur les musiques actuelles, la Région prend en compte cette particularité, puisqu'il y a 2 sessions. Il remercie Gauthier sur sa proposition de plus d'effectifs dans les services. C'est un vœu pieux. La charge de travail est aussi importante lorsqu'il y a plusieurs dépôts, mais la charge se répartit mieux dans le temps.

Xavier Marcon (villes de France) demande à avoir une présentation des aides du British Council et de la filière musiques actuelles.

Thibault Gléréan (grand Bureau) précise les éléments concernant le contrat de filière musiques actuelles : il existe plusieurs axes de financements dont l'un porte sur la possibilité pour les organisateurs de développer des spectacles en milieu rural. Cela permet de voir un développement de spectacles en zones plus rurales.

Camille Chabanon (FEVIS Profedim) précise qu'il n'y a pas pour autant une majorité de dates en auto-diffusion. Mais cela permet d'avoir la possibilité d'avoir ces temps de présentation aux professionnels qui peuvent être en auto-diffusion. Elle ajoute que la collaboration avec les collectivités pourrait se faire à l'endroit de lieux équipés mais équipes permanentes.

Xavier Marcon (villes de France) apporte son témoignage. Dans les modalités de coopération les plus abouties, il voudrait citer les CTEAC. Les collectivités sont toutes autour de la table. Elles croisent leurs critères, qui sont souvent plus qualitatifs que quantitatifs. Elles reçoivent les artistes. Elles mettent en œuvre ensemble. Les agents des collectivités aident à faire un maillage sur le territoire. C'est un outil qui fonctionne en ce moment. En mixant le rural, l'urbain, le péri-urbain

Sébastien Guerrier (CGT spectacle Auvergne) se dit bien d'accord. Les CTEAC fonctionnent à condition que sur l'endroit où elles sont développées, des agents les mettent en œuvre. Lorsque les agents sont présents, cela fonctionne bien. Un seul bémol : que ne soit pas prévue de diffusion en même temps que les interventions EAC. Cela devrait être obligatoire et rendrait cohérente l'intervention culturelle des artistes. Il faudrait des financements de diffusion complémentaires. Parmi les critères défendus par la CGT, l'idée que les subventions n'aillent pas toujours aux mêmes équipes. Parmi les outils de coopération, les conventions territoriales sont intéressantes. Attention cependant à ce que ne soit pas les compagnies qui gèrent. Si la compétence existe sur territoire, il y a besoin de financement de ce poste dans la subvention. Cela doit être budgété. Enfin, concernant

l'auto-diffusion, la CGT trouve que cela pose problème quand la rémunération se fait au chapeau, les artistes se retrouvent dans une logique d'auto-exploitation. Peut-être faudrait-il pouvoir faire une demande d'une aide au déficit ?

Floriane Mercier (DRAC) apporte des précisions concernant le British Council : il s'agit d'une manière de fonctionner plutôt qu'un dispositif. Ils mettent en œuvre des critères de programmes englobant, jamais sur un secteur disciplinaire et ont une approche globale du projet. Ensuite, l'évaluation est partagée avec les acteurs subventionnés. S'agissant des critères coopération, vous êtes ici nombreux à évoquer les CTEAC. Le sujet est certes au départ l'EAC. Mais aujourd'hui le dispositif s'élargit. La question de l'emploi d'ingénierie a été posée comme un pré-requis même si c'est parfois encore difficile. Les postes souvent précaires et juniors. Il y a encore beaucoup de choses à faire bouger, notamment sur les questions de gouvernance. De plus en plus de collectivités ont sollicité la DRAC pour élargir le dispositif et mettre en place un Projet Culturel de Territoire (PCT). Ce nouveau dispositif va bien au-delà de l'EAC. Il induit une évolution du cadre contractuel : les conventions vont évoluer vers des PCT. Cette évolution prévoit aussi d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans un cycle régional d'interconnaissance et de formation collective (avec l'OPC, l'UFICS, le CNFPT, le conseil régional, AURA-SV, les départements). L'objectif est celui d'une montée en compétences collective, y compris pour les agents de la DRAC. Il s'agit de prendre en compte le contexte local sans localisme, de rester coopératif en maintenant des enjeux forts. Dans le choix de l'expérimentation qui sera menée, si on va vers ces territoires PCT, ce serait une possibilité intéressante. Il faudrait avoir aussi une variété de situations.

Julie Duchènes (regroupements des cics de danse) pose la question des critères qualitatifs. Dans les conventions territoriales, le qualitatif est pris en compte dans le sens où la singularité artistique d'une compagnie peut être prise en compte. Un projet de coopération ne fonctionne que si les artistes sont entendus et que la ligne artistique est aussi respectée. Il faut prendre en compte le parcours des artistes et la compétence de l'artiste, son expertise.

**CANEVAS DE TRAVAIL POUR LA REUNION DU 9 MAI 2023
GT POLITIQUES PUBLIQUES**

En gris : les propositions principales

En rose : les pistes de travail pour une mise en œuvre concrète

Vos échanges donneront lieu à compte-rendu et seront présentées en séance plénière en présentiel lors de la réunion du 14 juin.

Groupe 1 – équipes artistiques**Objectifs :**

- 1- Sortir de l'injonction à la création annuelle / de l'annualité des aides
- 2- Développer la diffusion
- 3- Renforcer les fonctions supports
- 4- Sortir de critères trop rigides

Propositions :

- Repenser les calendriers des aides :
 - Revoir les dates de dépôt de dossiers, obtenir des réponses plus tôt, dès le 1^{er} trimestre. Avoir des sessions, des commissions plus au fil de l'eau (sur le modèle du CNM).
 - Trouver un calendrier d'engagements des dépenses qui corresponde davantage à la réalité des projets.
 - Harmoniser les calendriers et pièces justificatives entre DRAC et collectivités**Dresser un calendrier idéal pour les équipes et réaliste pour les collectivités / DRAC**
- Elargir la notion de projet : volonté qu'une aide au projet puisse le financer dans sa globalité, en incluant recherche, création, diffusion et activités EAC parallèles (attention, il ne s'agit pas d'un conventionnement mais bien d'une aide sur un projet en particulier)
Pour cela :
 - Nécessité d'une meilleure prise en compte de la temporalité : financer sur 2 ans plutôt que sur un an (pour éviter l'injonction à la création annuelle). **Comment faire avec le principe d'annualité ?**
 - Aider au développement d'un projet sous toutes ses facettes (sur le modèle du British Council). **Qu'est-ce qui doit être inclus dans l'aide ? trouver le périmètre adéquat**
 - S'inspirer du modèle de contrat de filière musiques actuelles pour élargir les possibilités de diffusion (soutenir des cie pour les aider à diversifier les possibilités de diffusion, notamment dans des lieux non dédiés). **Quelle application au spectacle vivant ? Quels montants de financement ?**
- Repenser les critères de subventionnement

- Etre davantage dans le qualitatif : sortir des critères exclusivement chiffrés
- diversifier les critères d'appréciation qui permette de prendre en compte la singularité d'un projet
- intégrer des critères favorisant la coopération (entre lieux, entre équipes, entre équipements, etc.)
- Réfléchir à des critères croisés
Proposer une série de critères obligatoires / facultatifs / croisés qui soit susceptible de dé-rigidifier le système tout en évitant l'arbitraire des choix.

Alertes / Freins à lever :

- si les aides sont plus conséquentes, comment faire en sorte de maintenir une diversité des équipes accompagnées ?
- quid de l'entrée de l'émergence dans le système des aides ?

Groupe 2 : l'aide aux lieux

Enjeu de l'échange du 9 mai : trouver des modalités concrètes d'application PUIS Identifier les dispositifs qui selon vous seraient prioritaires à mettre en œuvre (les dispositifs évoqués sont nombreux !).

Objectifs :

- 1- Mieux accompagner la production (moyens financiers, matériels, humains)
- 2- Favoriser la tournée / la série

Propositions :**1- Favoriser la coopération entre lieux**

- Favoriser la réciprocité entre lieux producteurs pour échanger des spectacles (plutôt que l'échange marchand) trouver un équilibre entre atouts et limites du dispositif (risque de concentrer les aides sur certaines productions ?) / imaginer des modalités qui permettraient d'étendre le dispositif
- Réfléchir au modèle d'Extrapole (PACA) qui permet à des lieux de se grouper en coproduction à la naissance d'un projet puis de s'engager à la diffusion. La Région abonde de 50% l'enveloppe mutualisée des lieux. Cela permet une bonne assise au moment de la production et une diffusion. L'aide est versée à la compagnie / au producteur : cela permet de penser la vie d'un spectacle d'emblée.
- Réactiver le modèle de l'APSV
- Exemple de la charte de coopération culturelle de la ville de Lyon qui valorise le travail entre établissements culturels / socio-culturels
Parmi ces trois derniers modèles, y'en-a-t-il un que vous souhaiteriez porter particulièrement pour l'expérimenter à plus grande échelle ? Quelles modalités de coopération entre lieux ? Entre quels types de lieux ? Sur quels contenus ? Besoins pour mettre en œuvre une telle coopération ? Faisabilité économique dans le contexte actuel ?

2- Mieux accompagner la diffusion des équipes

- Favoriser les séries dans les lieux (à différencier selon les territoires d'implantation) ou les tournées entre lieux. Pour cela notamment prendre exemple sur l'aide au déficit que le CNM avait mise en place pendant la crise sanitaire. **Quelles modalités respectives de mise en œuvre dans le spectacle vivant et en musiques ?**
- Réfléchir à partir du modèle portugais où le lieu fusionne production et programmation dans la somme allouée : charge au producteur de gérer la somme. **Préciser l'intérêt du dispositif pour les équipes artistiques et pour les lieux**
- Modèle du projet [Superflux](#) : sur certains spectacles aidés à la création, est mis en place un réseau de lieux qui organise une tournée de lancement de la création pour roder le spectacle et diffuser (Loire, Haute-Loire, Cantal), donner de la visibilité. **Conditions pour étendre ce dispositif ?**
- Dédier un pourcentage de la programmation des lieux à court terme > laisser des trous, une partie souple pour de la programmation dernière minute. **Possibilité concrète ?**

3- Trouver des solutions aux problèmes de financements

- Solliciter les collectivités pour identifier les établissements vacants susceptibles de loger des équipes (établissements scolaires, etc.). **Comment faciliter la coopération avec les collectivités ?**
- Indexer les subventions et les salaires sur l'inflation.